

Focus :

Immigration et
criminalité : quels
résultats empiriques et
quels mécanismes
théoriques à l'œuvre ?

© Sandy Huffaker/AFP/Getty Images

Focus :

Immigration et criminalité : quels résultats empiriques et quels mécanismes théoriques à l'œuvre ?

L'idée que les immigrés commettent plus de crimes que les natifs est à la fois ancienne et d'actualité. A la fin des années 1920, le président Hoover convoquait aux Etats-Unis une commission sur le respect et l'application de la loi dont l'un des rapports finaux, dédié aux personnes nées à l'étranger, indique comme l'immigration était alors perçue comme un afflux de criminels potentiels (Abbott, 1931). Des travaux quantitatifs menés à partir de données récentes montrent également que l'inquiétude concernant les activités criminelles des immigrés demeure répandue – voir par exemple l'analyse des pays de l'OCDE menée par Bauer et al. (2000) ou l'étude de Keita et al. (2023) sur l'impact de la diffusion médiatique de la nationalité des criminels en Allemagne.

En économie, la réflexion théorique sur les déterminants de la criminalité est structurée autour du modèle fondateur de Becker (1968). Dans ce cadre, les individus arbitrent entre participation au marché du travail et criminalité en fonction des rendements qu'ils peuvent espérer tirer de chacune de ces deux activités. Etant donné leurs caractéristiques (par exemple leur âge, leur sexe, leur niveau d'éducation) ainsi que les obstacles auxquels ils font face sur le marché du travail (barrière linguistique, discrimination, ou encore difficulté à faire valoir des diplômes étrangers), ce cadre théorique est compatible avec l'idée que les migrants se tournent davantage vers le crime que les natifs.

Prenant acte des perceptions populaires et de la prédiction Beckerienne standard, une vaste littérature empirique s'est développée pour évaluer l'impact de l'immigration sur la criminalité à destination. Nous en proposons ici un tour d'horizon, en présentant les principales approches empiriques adoptées et les résultats auxquels elles ont abouti. Ces travaux apportant peu de soutien à l'idée selon laquelle l'immigration générerait de la criminalité, la deuxième partie de ce FOCUS présente un cadre théorique alternatif pour penser l'interaction entre immigration et crime, et discute ses implications.

Immigration et crime : résultats empiriques

Deux principales directions de recherche ont émergé. La première s'appuie sur des données individuelles pour explorer les éventuelles différences entre les comportements criminels des migrants et des natifs. La seconde exploite des données agrégées pour identifier un lien, possiblement causal, entre intensité de l'immigration et incidence locale du crime.

Au niveau individuel, l'exploration de données administratives ou d'enquête ne fait pas émerger de différence entre l'activité criminelle des natifs et celle des immigrés, voire fait ressortir une moindre criminalité de ces derniers, en particulier une fois que les caractéristiques socio-démographiques sont prises en compte (voir par exemple Papadopoulos, 2014 sur l'Angleterre et le Pays de Galles, ou Light et al., 2020 sur le Texas). L'analyse de taux d'incarcération mène à des résultats similaires (voir par exemple Gunadi, 2021 sur les migrants irréguliers aux Etats-Unis).

S'il apparaît qu'à caractéristiques individuelles similaires, les migrants ne commettent pas plus de crimes que les natifs, les différences entre immigrés et natifs (par exemple en termes d'âge ou d'éducation) pourraient néanmoins générer un surplus de criminalité dans les localités d'accueil. Au niveau agrégé, certains travaux observent davantage de crimes dans les localités avec plus d'immigrés ; d'autres autant ou moins. La méta-analyse menée par Ousey & Kubrin (2018) sur une cinquantaine d'articles publiés entre 1994 et 2014 montre que la corrélation entre immigration et criminalité aux Etats-Unis est globalement faible, et de signe négatif.

Pour aller plus loin que de simples corrélations, des travaux récents mobilisent des stratégies empiriques innovantes visant à identifier un possible lien de causalité. Certains d'entre eux s'appuient sur des chocs (par exemple des chocs climatiques ou de politiques publiques) qui donnent lieu à une variation – entre localités ou au fil du temps – dans les flux de migration, pour en explorer l'impact sur la criminalité dans les pays d'accueil. D'autres utilisent les tendances migratoires passées ou vers d'autres destinations pour prédire la distribution des flux de migration et en mesurer les effets.

La plupart de ces travaux ne détectent aucun effet de l'immigration sur la hausse de la criminalité locale – en particulier Chalfin (2014) sur l'immigration mexicaine aux Etats-Unis ; Nunziata (2015) sur l'immigration vers l'Europe ; Bell & Machin (2013), Bell et al. (2013) et Jaitman & Machin (2013) sur le Royaume-Uni ; Ozden et al. (2017) sur la Malaisie ;

Maghularia & Übelmesser (2023) sur l'Allemagne ; Ajzenmann et al. (2023) sur le Chili.

Certains articles mettent en avant des effets hétérogènes par type de crime. Par exemple, Bianchi et al. (2012) n'observent pas d'effet global de l'immigration sur le crime en Italie, mais une légère augmentation des vols ; et Chalfin (2015) observe une coexistence d'effets positifs (hausse des agressions physiques) et négatifs (baisse des vols et agressions sexuelles) de la migration mexicaine vers les Etats-Unis. Knight & Tribin (2023) montrent quant à eux que l'immigration vénézuélienne en Colombie fait augmenter les homicides du fait de la multiplication des crimes contre des migrants.

Enfin, d'autres travaux étudient des catégories spécifiques d'immigrés. Aux Etats-Unis, Gunadi (2021) n'observe aucun impact de la migration irrégulière. En Allemagne, Dehos (2021) montre que les demandeurs d'asile n'ont pas d'impact, mais que les réfugiés font légèrement augmenter les vols non-violents et les fraudes. Au Royaume-Uni, Bell et al. (2013) n'observent pas d'impact des demandeurs d'asile sur les crimes violents, mais un effet sur les vols. Kayaoglu (2022) et Kirdar (2022) ne font état d'aucun effet des réfugiés syriens en Turquie¹.

L'auto-sélection dans la migration

La littérature empirique ne pointe donc pas vers l'idée d'un effet de l'immigration sur l'augmentation du crime. Les données individuelles indiquent que les migrants ne commettent pas plus de crime que les natifs, et les résultats agrégés sur l'impact causal de l'immigration sont mixtes, avec un effet nul dans la majorité des travaux, et non-nul pour certaines catégories de crimes et/ou de migrants. Ces résultats questionnent l'utilisation du cadre Beckerien standard pour comprendre le lien possible entre immigration et crime, et poussent à construire un cadre de réflexion différent.

Plusieurs des travaux empiriques mentionnés ci-dessus évoquent le rôle potentiel de l'auto-sélection dans la migration sur l'activité criminelle des immigrés. Ozden et al. (2017) avancent ainsi l'idée que les immigrés commettent moins de crime que les natifs en Malaisie en dépit d'un moindre capital humain, du fait d'une auto-sélection dans la migration qui s'opèrerait sur la propension à travailler honnêtement (par opposition à la propension à participer à des activités criminelles). Autrement dit, les

¹Voir Marie & Pinotti (2024) pour une revue plus complète de la littérature et des principaux faits stylisés.

candidats à la migration vers la Malaisie auraient tendance à être « moins » criminels. Cette interprétation est cohérente avec le fait que le taux de criminalité des immigrés en Malaisie est inférieur aux taux de criminalité dans leurs pays d'origine.

Il est particulièrement difficile d'identifier un tel phénomène d'auto-sélection sur le « statut » honnête ou criminel des individus dans les données. Certains articles montrent cependant que les migrants sont effectivement spécifiques, par rapport à la population du pays d'origine, au regard de caractéristiques qui sont plus fréquentes chez les travailleurs que chez les criminels – notamment l'éducation et l'expérience en tant que salariés.

Auto-sélection, immigration et crime

Pour comprendre le lien possible entre immigration et criminalité, nous proposons donc de nous distancer de la tradition Beckerienne et d'explorer, à l'aide d'un modèle théorique original, comment l'auto-sélection peut façonner la criminalité parmi les migrants. Nous développons ce modèle dans Mariani & Mercier (2021).

Notre cadre de réflexion s'intéresse à la fois au choix de carrière, c'est-à-dire à l'arbitrage entre activité honnête et criminelle, et au choix de migration. Plutôt que de considérer le choix de carrière *ex-post* (c'est-à-dire une fois le migrant à destination), nous supposons qu'il précède la décision de migration, et qu'il est imparfaitement réversible. L'auto-sélection des individus dans la migration devient alors cruciale. L'hypothèse de réversibilité imparfaite des choix de carrière s'appuie sur l'idée selon laquelle le succès des activités criminelles dépend largement de l'accumulation de capitaux humain et social qui leur sont spécifiques, tels que l'expérience ou le réseau (voir par exemple Loughran et al., 2013 et Bayer et al., 2009). Etant donné l'importance des actifs et compétences spécifiques à chaque carrière (honnête ou criminelle), il est peu probable que les individus puissent passer de l'une à l'autre sans que cela n'entraîne des coûts de transition.

Dans un premier temps, les individus choisissent une carrière criminelle ou honnête en fonction des rendements des deux secteurs. Ceux-ci dépendent les uns des autres : les criminels dérivent leur rente de la prédation du revenu produit par les travailleurs (dans la lignée des modèles de type « proie / prédateur »). Il existe alors une répartition stable de la population entre travailleurs et criminels, telle que les deux activités ont des rendements identiques.

Pour modéliser un flux de migration vers un pays au niveau de développement plus élevé, nous introduisons ensuite la possibilité de se déplacer vers une destination où la technologie est plus élevée, les natifs plus éduqués, et les institutions de meilleure qualité. La migration peut alors être attractive pour les travailleurs, s'ils anticipent qu'ils produiront plus et/ou verront leurs revenus mieux protégés de la prédation dans le pays hôte. Elle peut aussi l'être pour les criminels, s'ils anticipent qu'ils obtiendront davantage par la prédation dans un pays de destination où le revenu est supérieur.

C'est le poids relatif de ces deux effets qui détermine enfin la composition du flux de migrants entre travailleurs et criminels – le second effet étant dilué par deux phénomènes : (1) plus les criminels sont nombreux à migrer, moins le butin par criminel à destination est important (autrement dit, il existe un effet de congestion dans le secteur de la prédation), et (2) l'arrivée de travailleurs immigrés moins éduqués que les natifs réduit le revenu individuel moyen dans le secteur honnête, tirant ainsi vers le bas la rente issue de la prédation dans le pays d'accueil.

Le modèle prédit que la part de criminels parmi les migrants peut être inférieure à la part de criminels préexistante dans le pays hôte, si ce dernier dispose d'institutions qui protègent suffisamment bien le revenu des travailleurs contre la prédation, ou si la productivité y est suffisamment élevée, en comparaison au pays d'origine. En effet, chacune de ces deux circonstances renforce davantage l'attractivité de la migration pour les travailleurs honnêtes que pour les criminels, générant ainsi une auto-sélection plus favorable aux travailleurs. Les immigrés peuvent alors être caractérisés par un taux de criminalité inférieur à celui des natifs, même s'ils sont moins éduqués ou font face à de moins bonnes conditions sur le marché du travail.

Enfin, si les coûts de reconversion ne sont pas prohibitifs, certains immigrés honnêtes peuvent choisir de s'orienter vers la prédation une fois à destination, et certains natifs criminels peuvent quitter le secteur congestionné de la prédation pour mener une activité légale. Malgré ce phénomène, le taux de criminalité peut rester moins élevé parmi les migrants que parmi les natifs, si la différence de capital humain entre les deux populations n'est pas trop élevée.

Discussion

Le mécanisme d'auto-sélection dans la migration permet donc de rationaliser et comprendre les résultats de la littérature empirique, plus

complexes et nuancés que la simple prédiction d'un effet pro-crime de l'immigration généré par le différentiel de revenus légaux entre migrants et natifs à destination. Ici, les caractéristiques des individus et des pays concourent ensemble à déterminer la composition des flux de migrants, rendant possible un taux de criminalité plus faible chez les immigrés en dépit d'un niveau d'éducation moindre et de perspectives moins favorables sur le marché du travail.

Plusieurs pistes de réflexions peuvent être développées autour de ce mécanisme d'auto-sélection. Par exemple, nous explorons certaines de ses implications possibles en matière de politiques publiques. A contrainte budgétaire constante, le gouvernement du pays d'accueil peut faire face à un arbitrage entre la mise en place d'une politique d'immigration plus stricte (comme un quota) et celle d'un contrôle plus attentif du respect de la loi sur le territoire. L'allocation de davantage de ressources publiques au contrôle des frontières réduit le *nombre* d'immigrés mais peut avoir un effet pervers sur la *composition* du flux de migrants. En effet, le moindre contrôle du respect de la loi sur le territoire peut modifier la nature de l'auto-sélection dans la migration, en attirant davantage de migrants prompts au crime.

L'exploration d'une version dynamique du modèle souligne aussi l'importance des politiques d'intégration. Le mécanisme d'auto-sélection n'opérant pas dans le cas des enfants d'immigrés, si ceux-ci bénéficient d'une productivité moins élevée que les enfants de natifs sur le marché du travail alors qu'ils ne diffèrent pas au regard de leur revenu espéré dans le secteur de la prédation, le modèle prédit qu'ils pencheront davantage vers la criminalité. Des politiques publiques visant à assurer un niveau de capital humain homogène entre enfants d'immigrés et de natifs, en dépit des différences de capital humain entre leurs parents ; et à lutter contre les discriminations sur le marché du crédit et du travail, jouent donc un rôle crucial pour que le mécanisme d'auto-sélection, favorable à la diminution de la criminalité, demeure bénéfique à long terme.

Enfin, la formulation du modèle et de ses hypothèses se veut particulièrement adaptée à l'analyse de flux de migration entre pays aux niveaux de développement inégaux, et à leurs implications en termes de crime contre la propriété. Quoique simplifié, ce cadre de réflexion fait ressortir le rôle de l'auto-sélection dans la migration, qui génère une possible diminution de la criminalité à destination, et dont il émerge d'importantes implications notamment en termes de politiques publiques. Il serait utile, pour aller plus loin dans l'exploration du mécanisme et mieux comprendre ses implications, de cerner de façon précise les conditions

dans lesquelles il opère, en particulier en fonction des caractéristiques des pays ou des types de crimes.

Fabio Mariani[#] et Marion Mercier^{*}

[#]IRES/LIDAM, UCLouvain, Louvain-la-Neuve, Belgique

^{*}DIAL, LEDa, CNRS, IRD, Université Paris-Dauphine, Université PSL, 75016 Paris, France.

Références bibliographiques

Abbott, E. 1931. National Commission on Law Observance and Enforcement-Report No 10-Report on crime and the foreign born. US Government Printing Office, Washington DC.

Ajzenman, N., Dominguez, P. & Undurraga, R. 2023. Immigration, crime, and crime (mis)perceptions. *American Economic Journal: Applied Economics* 15(4): 142–176.

Bauer, T., Lofstrom, M. & Zimmermann, K.F. 2000. Immigration policy, assimilation of immigrants, and natives' sentiments towards immigrants: evidence from 12 OECD countries. *Swedish Economic Policy Review* 7, 11–53.

Bayer, P., Hjalmarsson, R. & Pozen, D. 2009. Building criminal capital behind bars: peer effects in juvenile corrections. *Quarterly Journal of Economics* 124(1), 105–147.

Becker, G.S. 1968. Crime and punishment: an economic approach. *Journal of Political Economy* 76(2), 169–217.

Bell, B., Fasani, F. & Machin, S. 2013. Crime and immigration: evidence from large immigrant waves. *Review of Economics and Statistics* 21(3), 1278–1290.

Bell, B. & Machin, S. 2013. Immigrant enclaves and crime. *Journal of Regional Science* 53(1), 118–141.

Bianchi, M., Buonanno, P. & Pinotti, P. 2012. Do immigrants cause crime? *Journal of the European Economic Association* 10(6), 1318–1347.

Chalfin, A. 2014. What is the contribution of Mexican immigration to US crime rates? Evidence from rainfall shocks in Mexico. *American Law and Economics Review* 16(1), 220–268.

Chalfin, A. 2015. The long-run effect of Mexican immigration on crime in US cities: evidence from variation in Mexican fertility rates. *American Economic Review* 105(5), 220–225.

Dehos, F. T. 2021. The refugee wave to Germany and its impact on crime. *Regional Science and Urban Economics* 88 103640.

Gunadi, C. 2021. On the association between undocumented immigration and crime in the United States. *Oxford Economic Papers* 73(1), 200-224.

Jaitman, L. & Machin, S. 2013. Crime and immigration: new evidence from England and Wales. *IZA Journal of Migration* 2(1), 1-23.

Kayaoglu, A. 2022. Do refugees cause crime? *World Development* 154 105858.

Keita, S., Renault, Th. & Valette, J. 2023. The usual suspects: offender origin, media reporting and natives' attitudes towards immigration. *The Economic Journal* 134, 322-362.

- Kirdar, M. G., Cruz, I. L. & Türküm, B. 2022. The effect of 3.6 million refugees on crime. *Journal of Economic Behavior and Organization* 194, 568–582.
- Knight, B. & Tribin, A. 2023. Immigration and violent crime: Evidence from the Colombia-Venezuela Border. *Journal of Development Economics* 162 103039.
- Light, M.T., He, J. & Robey, J.P. 2020. Comparing crime rates between undocumented immigrants, legal immigrants, and native-born US citizens in Texas. *Proceedings of the National Academy of Sciences* 117(51), 32340–32347.
- Loughran, T.A., Nguyen, H., Piquero, A.R. & Fagan, J. 2013. The returns to criminal capital. *American Sociological Review* 78(6), 925–948.
- Maghularia, R. & Übelmesser, S. 2023. Do immigrants affect crime? Evidence for Germany. *Journal of Economic Behavior and Organization* 211 486–512.
- Mariani, F. & Mercier, M. 2021. Immigration and crime: the role of self-selection and institutions. *Journal of Economic Behavior and Organization* 185 538–564.
- Marie, O. & Pinotti, P. 2024. Immigration and crime: an international perspective. *Journal of Economic Perspectives* 38(1), 181–200.
- Nunziata, L. 2015. Immigration and crime: evidence from victimization data. *Journal of Population Economics* 28(3), 697–736.
- Ousey, G.C. & Kubrin, C.E. 2018. Immigration and crime: assessing a contentious issue. *Annual Review of Criminology* 1, 63–84.
- Ozden, C., Testaverde, M. & Wagner, M. 2017. How and why does immigration affect crime? Evidence from Malaysia. *World Bank Economic Review* 32(1), 183–202.
- Papadopoulos, G. 2014. Immigration status and property crime: an application of estimators for underreported outcomes. *IZA Journal of Migration* 3(1), 1-30.